

Décision n° 00–521 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 7 juin 2000 autorisant des sociétés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33–2, L. 36–6 (4°), L. 36–7 (6°), D. 99 à D. 99–3 et D. 99–5 ;

Vu le décret n° 79–348 du 2 mai 1979 relatif au fonctionnement des stations radioélectriques dans les circonstances prévues aux articles 2 et 6 de l’ordonnance n° 59–147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33–1 et L. 33–2 du code des postes et télécommunications ;

Vu l’arrêté du 25 janvier 1999 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision de l’Autorité de régulation des télécommunications n° 98–909 en date du 17 novembre 1998 précisant les règles concernant les conditions d’établissement et d’exploitation des réseaux radioélectriques indépendants du service mobile terrestre, homologuée par l’arrêté du ministre chargé des télécommunications en date 24 décembre 1998 ;

Vu les demandes présentées par les demandeurs mentionnés en annexe ;

Après en avoir délibéré le 7 juin 2000 ;

Décide :

Article 1

– Les 20 titulaires de réseaux mentionnés en annexe sont autorisés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP), selon les conditions précisées par la présente décision et l’annexe jointe.

Article 2

– Les présentes autorisations, délivrées pour une durée de 5 ans, sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées à des tiers. Leur durée de validité ne sera pas prorogée en cas de modification du réseau.

Article 3

– La délivrance des présentes autorisations ne préjuge pas des autres autorisations nécessaires à l’établissement ou à l’exploitation des réseaux concernés.

Article 4

- Les fréquences sont attribuées aux exploitants de réseaux selon les conditions précisées dans l'annexe jointe. Elles peuvent être partagées entre plusieurs utilisateurs en fonction des contraintes imposées par la gestion optimisée des ressources en fréquences.

Article 5

- Le raccordement à un réseau ouvert au public doit s'effectuer conformément aux dispositions de l'article D. 99–1 susvisé.

Article 6

- Les titulaires sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion fixées par le décret susvisé.

Article 7

- Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 2000

Le Président

Jean-Michel Hubert

Décision n° 00–521 l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 7 juin 2000 autorisant des sociétés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
SYNDICAT MIXTE REGIONAL DU QUEYRAS	GUILLESTRE	05	154,3875
SYNDICAT MIXTE REGIONAL DU QUEYRAS	GUILLESTRE	05	154,5000
STE TELEPERIQUES DE VAL D ISERE	VAL D ISERE	73	445,7375
STE TELEPERIQUES DE VAL D ISERE	VAL D ISERE	73	445,7375
SAEMES	PARIS 12	75	445,8000
BOUYGUES BATIMENT	PARIS	75	444,7125
BOUYGUES BATIMENT	PARIS	75	444,8625
BOUYGUES BATIMENT	PARIS	75	445,1625
BOUYGUES BATIMENT	PARIS	75	445,6375
BOUYGUES BATIMENT	PARIS	75	446,5750
SOCIETE NOUVELLE AGS FORMULE 1	GONFARON	83	151,9125
SOCIETE NOUVELLE AGS FORMULE 1	GONFARON	83	152,2625

MAIN SECURITE	RILLIEUX LA PAPE	69	446,2750
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	CHAUSSY	95	161,0875
SARL POSEIDON	BREST	29	444,5500
SARL POSEIDON	BREST	29	444,6250
SARL POSEIDON	BREST	29	444,6000
MAIN SECURITE	PONCIN	01	446,2000
ALCATEL SPACE INDUSTRIES	TOULOUSE	31	446,1625
PARKING SPORT VESTIAIRE	LE BOURGET	93	407,5125
TRANS SERVICE INTERNATIONAL	NICE	06	446,6500
GERO	ARVILLARD	73	151,5125
EUROVIA	VIVONNE	86	151,7750
PBM AQUITAINE	COGNAC	16	445,1875
SEIFEL	ST MALO	35	445,8000
MAIRIE DE LESIGNY	LESIGNY	77	164,9625
CEDICAM	CHAMPAGNE AU MONT D'OR	69	152,1625
PARIS OUEST CONSTRUCTION	LE PLESSIS ROBINSON	92	446,5500
PARIS OUEST CONSTRUCTION	LE PLESSIS ROBINSON	92	446,6000